

maintient un petit personnel et un bureau faisant fonction de centre de renseignements en matière d'éducation et de bureau de liaison au sujet des questions d'intérêt commun. L'Association canadienne d'éducation a pris à sa charge deux entreprises nationales de recherches en éducation: la première, portant sur l'hygiène scolaire, est financée par l'Association canadienne des directeurs des compagnies d'assurance-vie; la seconde a trait au caractère pratique de l'enseignement actuel des écoles secondaires pour ceux qui ne recevront pas de formation universitaire. Cette dernière est financée conjointement par l'industrie, le travail et le commerce de détail.

La *Fédération canadienne des instituteurs* a établi à Ottawa, le 1^{er} janvier 1948, un bureau national dirigé par un secrétaire-trésorier permanent. Ce bureau a permis d'obtenir une meilleure liaison entre les fédérations ou associations provinciales d'instituteurs et d'insister davantage sur les questions d'intérêt général pour les instituteurs. Un objectif important de la fédération est de réaliser la collaboration et la coordination de tous les organismes provinciaux d'instituteurs relativement à des projets et à des œuvres d'intérêt commun.

La *Fédération familiale et scolaire du Canada*, dont l'objet est d'établir une liaison plus étroite entre le foyer et l'école, considère le foyer et l'école comme des associés dans l'œuvre d'éducation des enfants. Elle coordonne et stimule le travail des diverses fédérations familiales et scolaires des provinces.

Sur le plan international, le Conseil canadien de la reconstruction, nommé *ad hoc* par l'entremise de l'UNESCO et composé de représentants de plusieurs organismes nationaux, a mené une campagne en février 1948 pour aider à la reconstruction de l'Europe au point de vue éducatif, scientifique et culturel. Le Comité canado-américain de l'éducation a publié, par l'entremise de l'Association canadienne d'éducation, une *Étude des manuels d'histoire nationale employés dans les écoles du Canada et des États-Unis*, laquelle concentre l'attention sur le manque d'équilibre et d'objectivité observé dans les manuels utilisés par les deux pays. Le Comité entreprend une étude analogue des manuels de géographie.

Section 2.—Écoles, collèges et universités*

La présente section donne un résumé des inscriptions dans toutes les maisons d'enseignement au Canada, qui se répartissent en quatre catégories: écoles régies par les provinces, écoles privées, universités et collèges, et écoles fédérales pour les Indiens. Les écoles provinciales forment évidemment le groupe le plus important et comptent environ 90 p. 100 de toutes les inscriptions indiquées au tableau 1. Chaque province a maintenant son régime d'écoles élémentaires et secondaires, en majeure partie financées par des commissions locales et aidées par des subventions provinciales. Il y a aussi des écoles privées dans toutes les provinces, c'est-à-dire des écoles qui ne sont pas administrées par des commissions électives ou désignées par le public et qui ne sont pas soutenues à même les deniers publics. Mais, comparativement aux écoles publiques, l'inscription n'y est pas considérable. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, six provinces ont chacune une université provinciale. Chacune des trois autres ont un ou plusieurs collèges soutenus à même les fonds de la province. Les statistiques relatives aux collèges et écoles agricoles paraissent aux pp. 203-213 de l'*Annuaire* de 1943-1944.

* Révisé, sauf indication contraire, sous la direction de J. E. Robbins, directeur, Division de la statistique de l'éducation, Bureau fédéral de la statistique.